



Cahier d'exercices AMED — Niveau 1

Socle commun santé • 20 exercices • Version publique sans corrigé

JurisMedX • Série AMED • Socle commun santé + modules métier

Objectif : vérifier les réflexes de base avant d'aborder les situations plus piégeuses. Les exercices travaillent le vocabulaire, le rôle professionnel, l'accueil, la confidentialité et l'organisation du cabinet.

A. Se repérer dans le métier

Q1 — Citez les cinq domaines de compétences opérationnelles de la formation AM CFC.

Q2 — Parmi ces activités, entourez celles qui relèvent clairement de l'organisation/administration : gérer l'agenda / interpréter un ECG / traiter le courrier / gérer les données patient / poser un diagnostic.

Q3 — Expliquez en une phrase pourquoi l'AM est une fonction charnière entre le patient, le médecin et les partenaires externes.

Q4 — Classez ces mots dans la bonne famille : prélèvement – rendez-vous – radioprotection – prescription – dossier patient.

B. Vocabulaire du Socle commun santé

Q5 — Définissez : anamnèse.

Q6 — Quelle différence faites-vous entre antiseptie, désinfection et stérilisation ?



Q7 — Expliquez le mot pré-analytique et donnez deux exemples d'étapes concernées.

Q8 — Que signifie traçabilité dans un cabinet médical ?

C. Accueil et téléphone

Q9 — Un patient appelle pour un renouvellement d'ordonnance et signale en passant un nouveau symptôme inquiétant. Quel est votre premier changement de réflexe ?

Q10 — Un patient demande : « Mon résultat est mauvais ? ». Rédigez une réponse professionnelle de maximum deux phrases.

Q11 — Donnez quatre informations utiles à vérifier avant de transmettre une demande téléphonique au médecin.

Q12 — Expliquez pourquoi « il appelle souvent, je le connais » n'est pas une méthode suffisante d'identification.

D. Confidentialité et dossier

Q13 — Vrai ou faux : un conjoint a automatiquement le droit de connaître les résultats médicaux du patient.

Q14 — Vrai ou faux : un assureur qui connaît le numéro d'assuré peut obtenir le dossier complet sur simple demande.



Q15 — Un parent demande le dossier de son enfant adolescent. Quels éléments juridiques ou pratiques doivent être vérifiés avant de répondre ?

Q16 — Citez trois situations où l'AM doit particulièrement protéger la confidentialité hors de la salle de consultation.

E. Qualité, sécurité et transmission

Q17 — Un tube de prélèvement n'est pas identifié de manière fiable. Que ne faut-il surtout pas faire ?

Q18 — Pourquoi prépare-t-on la salle et le matériel avant un processus diagnostique ou thérapeutique ? Donnez trois raisons.

Q19 — Un résultat vous paraît inhabituel. Quel est le bon réflexe : rassurer le patient, modifier le résultat, transmettre selon la procédure, ou attendre le prochain rendez-vous ? Justifiez.

Q20 — Écrivez votre propre mini-algorithme en cinq étapes pour gérer une demande d'information provenant d'un tiers.



Auto-évaluation

Je sais...	Oui	À revoir
identifier la famille d'une tâche AM		
répondre sans interpréter médicalement		
protéger une information au téléphone		
expliquer les principaux mots du Socle commun santé		
repérer quand je dois transmettre immédiatement		

Positionnement pédagogique : outil de révision et d'entraînement. Les contenus médicaux ne remplacent ni l'enseignement professionnel, ni les procédures du cabinet, ni une validation médicale.

Sources de référence

Cadre consulté le 10 septembre 2026. Les normes et prescriptions de formation peuvent évoluer : reconstruire avant une réutilisation ultérieure.

- **Plan de formation AM CFC, état au 1er décembre 2025 (FMH/ARAM/SVA/SEFRI)** — https://mpa-schweiz.fmh.ch/files/pdf32/bildungsplan_mpa_fr_01-12-2025.pdf
- **Révision totale de la formation AM CFC – état du projet (FMH)** — <https://mpa-schweiz.fmh.ch/fr/am-revision-total-cfs.cfm>
- **Code pénal suisse, art. 321 – secret professionnel** — https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr
- **État de Vaud – Demander une levée du secret médical/professionnel** — <https://www.vd.ch/prestation/demander-une-levée-du-secret-medical-professionnel>
- **État de Vaud – Accès au dossier** — <https://www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/patients-et-residents-droits-et-qualite-de-soins/les-droits-des-patients-des-residents-et-des-personnes-en-situation-de-handicap/acces-au-dossier>